



Communiqué de presse

Bruxelles, le 18 novembre 2013

KBC adapte la rémunération du compte d'épargne

Dans le climat persistant de baisse ininterrompue des taux du marché, KBC adapte la rémunération du compte d'épargne ordinaire. Le taux de base sera de 0,45% à compter du 20 novembre. La prime de fidélité est maintenue à 0,15%. Le tarif du compte KBC-Start2Save, un compte d'épargne spécifique lié à un ordre d'épargne automatique, reste également inchangé à 1% de taux de base et 1% de prime de fidélité.

Le compte d'épargne sert avant tout à conserver une réserve de liquidités limitée pour les dépenses imprévues à court terme et KBC-Start2Save convient pour la constitution systématique d'une réserve d'épargne. L'épargnant qui peut se passer un peu plus longtemps d'une somme d'argent a intérêt à opter pour des produits d'épargne à long terme appropriés. KBC propose à ses clients une large gamme de possibilités (d'investissement), telles que les comptes à terme (step-up), les fonds d'investissement assortis de la protection du capital éventuelle, les obligations KBC Ifima ainsi que les assurances épargne et placement.

Il revient donc au client de faire un choix dans ce large éventail de produits afin de déterminer lui-même la meilleure combinaison entre durée, rendement, risque, souplesse et liquidité. KBC prodigue bien entendu des conseils professionnels afin d'aider le client dans son choix.

Le relevé des taux d'intérêt des produits d'épargne en vigueur chez KBC se trouve sur www.kbc.be.

KBC Groupe SA

Av. Du Port 2 – 1080 Bruxelles
Viviane Huybrecht
Directeur
Communication Corporate/
Porte-parole
Tel. +32 2 429 85 45

Service Presse
Tel. +32 2 429 65 01
Tel. +32 2 429 29 15
Fax +32 2 429 81 60
E-Mail : pressoofficekbc@kbc.be

Les communiqués de presse KBC peuvent être consultés sur www.kbc.com ou obtenus en envoyant un courriel à pressoofficekbc@kbc.be
Suivez nous sur www.twitter.com/kbc_group